

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES

Place de la Mairie
11 410 - Saint Michel de Lanès
Tél/ Fax : 04.68.60.30.87

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal SEANCE du 11 septembre 2015 - Délibération n° 17/2015

Objet : Sécurisation BT Mountane sur poste St Michel

L'an deux mille quinze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mr PRADALIER Henri, Mr RIVIERE Alain, Mr GRANIER Jean Marie, Mr LEGUEVAQUES Thierry, Mr PERCHERON Olivier, Mme RAHM Nancy.

Absents Excusés : Mr BARRIE Hervé, Mr RAZAT Michel

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Alain

Date de convocation : 4 septembre 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant « Sécurisation BT Mountane sur poste ST MICHEL »

Ce projet comprend les travaux d'électrification, mais aussi des réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques.

La commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations de câblage et de reprise des appareils pour le réseau d'éclairage public et/ou de génie civil pour le réseau de communications électroniques.

En application du nouveau règlement d'interventions financières du SYADEN, le montant prévisionnel est estimé à :

- Réseau électricité 79 200 € TTC
- Travaux d'éclairage public 3 480 € TTC
- Travaux de communications électroniques 0 € TTC

Pour l'ensemble de ces opérations, la Commune devra verser la somme de 6 780 €. La subvention pour les travaux d'éclairage public estimative versée à la fin des travaux s'élève à 1 740 €. Si le montant réel des travaux est inférieur, la participation communale sera ajustée en conséquence. Dans le cas contraire, la participation communale sera adaptée dans le cadre d'une nouvelle délibération communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires correspondant audit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry LEGUEVAQUES



Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat (SYADEN) concernant « Sécurisation RT Mountain sur poste ST MICHEL ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification, mais aussi des réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques.

Le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet adopté par le SYADEN lors du Comité Syndical de la Communauté de Communes de l'Aude, qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations de câblage et de reprise des appareils pour le réseau d'éclairage public et/ou de communications électroniques.

En application du nouveau règlement d'interventions financières du SYADEN, le montant prévisionnel est estimé à :

- Travaux d'électricité 79 200 € TTC
- Travaux d'éclairage public 3 480 € TTC
- Travaux de communications électroniques 0 € TTC

Pour l'ensemble de ces opérations, la Commune devra verser la somme de 6 780 €. La subvention pour les travaux d'éclairage public estimative versée à la fin des travaux s'élève à 1 740 €. Si le montant réel des travaux est inférieur, la participation communale sera ajustée en conséquence. Dans le cas contraire, la participation communale sera adoptée dans le cadre d'une nouvelle délibération communale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi qu'il résulte

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires correspondant audit projet.

